

CONFÉRENCE D'ACTUALITÉ

MARDI 15 OCTOBRE 2019 • PARIS

15<sup>e</sup> RENDEZ-VOUS ANNUEL EN PARTENARIAT  
AVEC L'ANACOFI ET LA CNCGP



BY ABILWAYS

ACTUALITÉ 2019 DES

# REDRESSEMENTS EN GESTION DE PATRIMOINE



Conseil National des Barreaux  
FORMATION CONTINUE DES AVOCATS  
n° d'homologation 18-046

Une attestation vous sera remise validant 7 heures de formation



RÉDUCTION  
**400€ HT**

POUR LES MEMBRES DE  
L'ANACOFI ET L'ANACOF/CIF  
ET CNCGP



Éligible au plan de développement des compétences

[www.efe.fr](http://www.efe.fr)




### Boris MASSOUTIER

Responsable des départements Fiscalité et Gestion de Patrimoine

Chef de projet conférences et formations

bmassoutier@efe.fr

 @EfeJuridique

L'ingénierie patrimoniale n'a jamais été autant sous la pression contentieuse **avec l'instauration d'un mini abus de droit, l'émergence de contentieux de masse et de la mise en cause de conseils sur des schémas de place.**

L'environnement législatif et jurisprudentiel évolue vers **davantage de transparence et de restriction de l'« ingéniosité »** des acteurs de l'ingénierie patrimoniale, de la fiscalité personnelle et du conseil. **Les redressements fiscaux s'intensifient cette année encore.** Il est donc indispensable d'anticiper et de prévenir les risques fiscaux inhérents aux stratégies passées, en cours et futures, afin de proposer **des solutions créatives et sur mesure aux risques mesurés.**

La 15<sup>e</sup> édition de ce grand **rendez-vous incontournable organisé par EFE, en partenariat avec l'ANACOFI et la CNCGP**, est l'occasion de faire le point sur toutes vos problématiques et d'échanger avec les plus grands avocats en la matière **sous la présidence du Président Gilles Bachelier, du Conseil d'État.**

#### POUR QUI ?

- Avocats
- Fiscalistes
- Ingénieurs patrimoniaux
- Conseillers en gestion de patrimoine
- Notaires
- Banquiers privés
- Chargés de clientèles privées et PME
- Commissaires aux comptes et experts-comptables

#### POURQUOI ?

- Faire le point sur **l'ensemble des typologies de redressements**
- Définir de **nouvelles stratégies patrimoniales plus sécurisées** et adapter celles en cours
- Identifier **les montages ou situations à risque** et s'en prémunir

#### COMMENT ?

- Focus sur les jurisprudences de l'année écoulée par **des experts en ingénierie patrimoniale**
- Analyse des mesures issues de **la dernière loi de finances pour 2020** et de leur impact en gestion de patrimoine
- Remise d'une **documentation détaillée** en début de conférence
- Cette conférence est conçue de manière interactive : vous avez la possibilité de **poser des questions à l'issue de chaque exposé**

#### LES ACQUIS :

- Mettre en œuvre de **nouvelles stratégies patrimoniales et fiscales** en tenant compte des redressements réalisés en 2018 et 2019
- **Sécuriser vos pratiques** et vos opérations de gestion de patrimoine
- Maîtriser **les chefs de redressement les plus sensibles** et limiter les risques de rehaussements

Les acquis de la conférence ne seront pas évalués

## MARDI 15 OCTOBRE 2019

MATINÉE ANIMÉE PAR :

**Gilles Bachelier**, Conseiller d'État - **CONSEIL D'ÉTAT**

8h45 Accueil des participants

### 9h00 Allocution d'ouverture

**David CHARLET**

Président

**ASSOCIATION NATIONALE DES CONSEILLERS  
FINANCIERS**

**Julien SERAQUI**

Président

**CHAMBRE NATIONALE DES CONSEILS EN GESTION  
DE PATRIMOINE**

### 9h15 L'impact du mini abus de droit et des clauses anti-abus dans les stratégies patrimoniales

- Disposons-nous d'une définition claire, précise et définitive de l'abus de droit ?
- La pénalité de 40%, la boîte de Pandore : comment faire face à la pénalisation de l'abus de droit ?
- Quelle lecture faire de l'article L64A ?
- L'administration a-t-elle réellement le choix des armes ?
- Comment concilier les garanties de la procédure de l'abus de droit et les nouvelles clauses anti-abus ?

**Luc JAILLAIS**

Avocat Associé

**CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS**

10h30 Café-Networking

### 10h45 Redressements en matière de fiscalité du revenu et de structuration patrimoniale

- Les opérations d'apport-cession ont-elles encore un avenir ?
  - Redressements sur toutes les soultes en place : existe-t-il des soultes non abusives ? Quels contrepoints défendre sur les situations estimées abusives ?
  - Réinvestissement économique et réappropriation : quelles pratiques mises au ban par l'administration fiscale ?
- Management packages et rémunération des dirigeants : que retenir des dernières jurisprudences ?
- Holdings animatrices : quelles preuves apporter pour concrètement démontrer l'animation ?
- IFI : quels retours sur les premiers contrôles ?

**Hervé QUÉRÉ**

Senior Counsel

**BAKER & MCKENZIE SCP**

### 12h00 Redressements en matière de fiscalité internationale

- Émergence des contentieux en matière de trust
  - Interposition d'un trust et ISF/IFI : une pratique vouée à l'échec ?
  - Dans quelle mesure le trust peut-il réellement jouer son rôle d'interposition ?
- Société interposée et substance : quelle typologie des situations contrôlées ?
- L'éternelle recherche de la résidence en France au cœur des redressements
  - Quelles évolutions permissives de la notion de foyer et du centre des intérêts vitaux accordées par les juges ?

- Quels sont les éléments de preuve qui emportent la résidence hors de France ?

**Bruno GOUTHÈRE**

Avocat Associé

**CMS FRANCIS LEFEBVRE AVOCATS**

13h00 Déjeuner

### 14h30 Redressements en matière de successions, libéralités et transmissions anticipées

- Donation-cession, une pratique à encadrer face aux requalifications
- Comment mettre en place une donation avec une convention de quasi-usufruit ?
  - Comment rédiger la convention ?
  - Comment s'assurer de la non-réappropriation par les donateurs ?
- Pacte Dutreil, un renouveau du régime à appréhender
  - Quels sont les points de vigilance de l'administration fiscale ?
  - Pacte Dutreil « réputé acquis » : quelles applications pour ce régime exceptionnel ?
  - Quel sort réserver aux pactes Dutreil ISF passés et en cours ?

**Jean-François DESBUQUOIS**

Directeur Associé

**FIDAL**

15h45 Café-Networking

### 16h00 Regards croisés

#### La responsabilité des conseils et acteurs de la gestion patrimoniale : entre devoir d'information et risque pénal, comment accompagner son client en 2020 ?

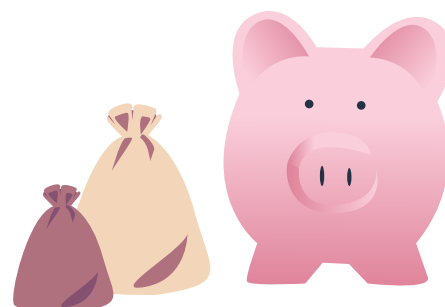
- Comment le risque pénal est-il une réalité dans l'ingénierie patrimoniale ?
- Mise en place de l'amende pour proposition de montage frauduleux ou abusif : la sanction automatique ?
- Sur quels sujets la responsabilité des notaires, des avocats et des conseiller en gestion de patrimoine est-elle retenue ?

**Gilles BACHELIER**

**David CHARLET**

**Julien SERAQUI**

17h30 Clôture de la conférence



# INFORMATIONS PRATIQUES

## Renseignements et inscriptions

EFE - Département formation  
35 rue du Louvre - 75002 Paris  
Tél. : 01 44 09 25 08 - Fax : 01 44 09 22 22  
infoclient@efe.fr  
www.efe.fr

## Renseignements programme

Posez vos questions à Boris Massoutier

Tél. : 01 44 09 12 75 • bmassoutier@efe.fr

## Participation (TVA 20 %)

1 jour : 1 095 € HT

Ce prix comprend le déjeuner, les rafraîchissements et les documents remis pendant la formation. Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par chèque à l'ordre d'EFE FORMATION
- par virement à notre banque : BNP PARIBAS ÉLYSÉE HAUSSMANN, 37-39 rue d'Anjou 75008 PARIS, Compte n° 30004 00819 00011881054 61, libellé au nom d'EFE FORMATION, avec mention du numéro de la facture réglée.

## Inscriptions

Dès réception de votre bulletin, nous vous ferons parvenir votre confirmation d'inscription et la convention de formation.

Une convocation vous sera transmise 10 jours avant la formation.

EFE (groupe Abilways) met en œuvre un traitement de données à caractère personnel ayant pour finalité la gestion, le suivi et l'organisation de formations. Les données collectées sont nécessaires pour vous inscrire à la formation. Conformément aux dispositions de la « loi Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 et du règlement européen sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement et d'interrogation des données qui vous concernent. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer aux traitements de ces données. Vous disposez aussi du droit de solliciter une limitation du traitement et du droit à la portabilité. Le groupe EFE (www.efe.fr) peut vous communiquer, par voie postale, téléphonique et électronique, de l'information commerciale, susceptible de vous intéresser, concernant ses activités et celles du groupe Abilways. Si vous ne le souhaitez pas ou si l'un de ces moyens de communication vous convient mieux, merci de nous écrire par courrier au 35 rue du Louvre - 75002 Paris ou à l'adresse mail [correctionbdd@efe.fr](mailto:correctionbdd@efe.fr)

J'accepte de recevoir de l'information commerciale des partenaires de EFE

## Informations prise en charge OPCO

N° Existence : 11 75 32 114 75

SIRET : 412 806 960 000 32

## Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél. : 01 49 21 55 90, par fax : 01 49 21 55 99, ou par e-mail : [solution@netbba.com](mailto:solution@netbba.com), en précisant que vous participez à une formation EFE.

## Annulations / Remplacements / Reports

Formulée par écrit, l'annulation de formations présentielle donne lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elle est reçue au plus tard quinze jours avant le début de la formation. Passé ce délai, le montant de la participation retenu sera de 30 % si l'annulation est reçue 10 jours inclus avant le début de la formation, 50 % si elle est reçue moins de 10 jours avant le début de la formation ou 100 % en cas de réception par la Société de l'annulation moins de trois jours avant le jour J, à titre d'indemnité forfaitaire. Cependant, si concomitamment à son annulation, le participant se réinscrit à une formation programmée la même année que celle initialement prévue, aucune indemnité forfaitaire ne sera retenue, à moins qu'il annule cette nouvelle participation et ce, quelle que soit la date d'annulation. Pour les personnes physiques uniquement les articles L6353-3 et suivants s'appliquent.

## Conditions générales de vente

Remplir ce bulletin d'inscription vaut acceptation des CGV disponibles sur notre site Internet [www.efe.fr](http://www.efe.fr) ou par courrier sur simple demande. Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

## Date et lieu de la formation

**MARDI 15 OCTOBRE 2019 • PARIS**

Le lieu de la formation vous sera communiqué sur la convocation qui vous sera transmise 10 jours avant la date de la formation.

EFE est une marque du groupe  
**ABILWAYS**

Scannez ce code  
et retrouvez-nous  
sur votre  
smartphone



## Rejoignez EFE sur les réseaux sociaux !



EFE Formation



EFE - Edition Formation Entreprise



@EfeJuridique

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées. Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

## BULLETIN D'INSCRIPTION

- OUI**, je m'inscris à la formation "**Redressements en gestion de patrimoine**" le mardi 15 octobre 2019 (code 13823)
- OUI**, je suis membre de l'ANACOFI ou de l'ANACOFI/CIF et je bénéficie de 400 € HT de réduction
- OUI**, je suis membre de la CNCGP et je bénéficie de 400 € HT de réduction
- OUI**, je m'abonne gratuitement à la newsletter « Analyses Experts - L'actualité en fiscalité »

Madame  Mademoiselle  Monsieur

Nom et prénom

E-mail\*

Numéro de téléphone portable

Fonction

Nom et prénom de votre responsable formation

E-mail du responsable de formation\*

Nom et prénom du responsable hiérarchique

E-mail du responsable hiérarchique\*

Société

N° SIRET

Adresse

Code postal  Ville

Tél.  Fax

Adresse de facturation (si différente)

Date :  Signature et cachet obligatoires :

\* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Pour modifier vos coordonnées, Tél. : 01 40 26 02 44 - mail : [correctionbdd@efe.fr](mailto:correctionbdd@efe.fr)



Membre de la Fédération de la Formation Professionnelle habilité à délivrer une Attestation Descriptive de Formation

